

Le dossier de béatification du père Hamel part pour Rome

— La phase diocésaine du procès de béatification du père Jacques Hamel s'est clôturée samedi 9 mars après deux ans d'instruction, lors d'une cérémonie présidée par l'archevêque de Rouen, Mgr Dominique Lebrun.

Rouen
De notre envoyée spéciale

Une chapelle de l'archevêché de Rouen, plusieurs religieux en habit, des psaumes entonnés puis repris par l'assemblée composée d'une soixantaine de personnes : la cérémonie du samedi 9 mars au matin commençait comme un ordinaire office de tierce. Mais dans ce décor détonnaient neuf importants cartons, disposés autour de l'autel et bientôt refermés, enrubannés et scellés avec un cachet de cire. Pesant chacun une vingtaine de kilos, ils contenaient, en trois exemplaires, les actes de l'enquête diocésaine en vue de la béatification du père Jacques Hamel, assassiné par deux islamistes le 26 juillet 2016 à Saint-Étienne-du-Rouvray.

L'original du dossier restera à Rouen tandis que les deux copies (six cartons) quitteront bientôt la Normandie pour Rome. Le 10 avril prochain, l'archevêque de Rouen, Mgr Dominique Lebrun, accompagné d'une quarantaine de lycéens rouennais en pèlerinage en Italie, les remettra à la Congrégation des causes des saints. L'instance vaticane statuera ensuite sur la validité du martyre et rendra son avis au pape, seul à même de le déclarer formellement. Dans combien de temps peut-on espérer une réponse définitive ? « *Entre deux ans et cinq siècles* », sourit Mgr Lebrun, rappelant qu'à Rouen on ne peut



Préparation de la session de clôture de l'enquête diocésaine le 9 mars en la chapelle de l'Annonciation à Rouen. Guillaume Poli/Ciric

oublier que Jeanne d'Arc n'a été déclarée sainte qu'au XX^e siècle.

Pour ce diocèse normand, c'est la fin de deux ans d'instruction. Celle-ci a commencé en mai 2017, alors que le pape François avait exceptionnellement levé, pour le père Hamel, le délai de cinq ans entre la mort et l'ouverture du procès de béatification. Objectif, interroger au plus vite des témoins sou-

vent âgés. Guy et Janine Coponet figurent parmi les 66 personnes à avoir été auditionnées dans une discrète salle boisée de l'archevêché. Présents lors de l'assassinat du vieux prêtre, ces octogénaires ont aussi assisté samedi à la très protocolaire clôture de l'enquête diocésaine. « *Je n'entendais pas grand-chose, alors j'ai prié pendant toute la cérémonie. J'étais en conversation avec le père Hamel!* », raconte Janine.

Son époux, grièvement blessé à la gorge lors de l'attentat, a pris très à cœur son rôle de témoin oculaire. « *Pourquoi aucun de mes organes vitaux n'a été touché ce jour-là ?* demande-t-il avec émotion. *Je crois que j'ai une mission : répéter les dernières paroles du père Jacques.* » Celles-ci – « *Va-t'en, Satan!* » – constituent une pièce essentielle du dossier, puisqu'il s'agit de prouver que le prêtre est bien mort en martyr (1).

Or pour cela, quatre points doivent être examinés, énumère le postulateur de la cause de béatification, le père Paul Vigouroux : la mort violente, l'intention des

À Rouen, on ne peut oublier que Jeanne d'Arc n'a été déclarée sainte qu'au XX^e siècle.

assassins (ont-ils tué par haine de la foi chrétienne ?), la manière de réagir face à la mort et la réputation de sainteté.

Pour éclaircir ce dernier point, l'ensemble des écrits du père Hamel a aussi été répertorié, notamment 650 homélies manuscrites, examinées par deux théologiens. « *À plus de 80 ans, il continuait d'écrire ses homélies, les raturant pour trouver le mot juste* », raconte Mgr Lebrun, touché par la « *fraîcheur de sa méditation de l'Évangile* ».

Si la simplicité et l'humilité du père Hamel ont souvent été louées, Mgr Lebrun tient à garder de l'homme une vision juste : « *Il n'est un secret pour personne qu'il n'avait pas très bon caractère... Cela nous aide à comprendre ce que*

peut être la « *sainteté de la porte d'à côté* », chère au pape François. »

Présidé par l'archevêque et composé essentiellement de bénévoles, le tribunal ecclésiastique – qui a procédé aux auditions deux jours par mois – était composé d'un juge délégué, de trois notaires (équivalent des greffiers) et d'un promoteur de justice (équivalent du procureur). Celui-ci, bénédictin de l'abbaye Saint-Wandrille, gardera surtout de cette expérience sa « *rencontre* » avec toute une génération de prêtres. « *J'ai revu mon jugement concernant la génération de l'après-Concile, dont on dit parfois qu'elle a fait tout et n'importe quoi, reconnaît frère Didier Le Gal, 61 ans. Il y a en fait une vague de fond : des prêtres qui, comme le père Hamel, ont traversé l'épreuve avec discrétion et simplicité.* »

Mélinée Le Priol

(1) Dans l'Église catholique, il existe trois principales voies d'accès à la béatification : le martyr, l'héroïcité des vertus et, depuis juillet 2017, l'« offrande libre et volontaire » de la vie.

Lire aussi page 20.

repères

Les prochaines étapes du procès

Le 9 mars a eu lieu l'ultime session rouennaise de ce procès de béatification. Un porteur a été nommé pour transmettre à Rome les deux copies authentifiées du dossier : il s'agit de l'évêque, Mgr Lebrun.

Le 10 avril, accompagné d'une quarantaine de jeunes de son diocèse, Mgr Lebrun remettra ces six cartons à la

Congrégation des causes des saints, qui vérifiera le procès diocésain et discernera théologiquement s'il y a eu « martyr » ou non.

Pour la phase romaine du procès, l'instance vaticane peut décider de nommer un nouveau postulateur ou choisir celui qui a déjà officié dans le diocèse, en l'occurrence le père Paul Vigouroux.

Contrairement à une béatification classique, celle d'un martyr, serviteur de Dieu tué « en haine de la foi », ne requiert pas de miracles.